

MAIRIE DU POUJOL SUR ORB
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Date de la convocation : 08/04//2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN.

Absents : Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à Lucienne ANDRIEU
Laurent RUDELLE à Christine FERRET
Fabien SCHURRER à Jean-Luc CARMINATI

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

Point n°1 : Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 24 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : budget commune – affectation des résultats 2021

Vu la délibération 012-2022 présentant le compte administratif 2021 qui fait apparaître :

- un résultat de la section d'investissement de : **139 226.72 €**
- un résultat de la section d'exploitation de : **362 070.90 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses : **97 300 €**
- En recettes : **31 000 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **66 300 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au Budget 2022 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **66 300.00 €**
ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **295 770.90 €**

Point n°3 : vote des taux 2022

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes 2021 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Par délibération du 13 avril 2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts locaux à :

TFPB (pour rappel taux 2021) : 21,06%
TFPNB (pour rappel taux 2021) : 82,40%

La taxe d'habitation sur les résidences principales n'étant plus perçue par les communes mais par l'Etat, en contrepartie, le taux TFPB 2021 du département (21,45) est transféré aux communes.

Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 42,51 (soit le taux communal de 2020 : 21,06 + le taux départemental 2020 : 21,45).

Monsieur le Maire considérant les difficultés liées à la crise sanitaire en cours, propose au Conseil Municipal de fixer le taux des deux taxes 2022 à l'identique de 2021. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève donc à **245 070** Euros.

NATURE	Taux 2021	Taux 2022
. Taxe Foncier Non Bâti	82,40 %	82,40 %
. Taxe Foncier Bâti	21,06 %	42,51 % (21,06 % + 21,45 %)

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

PREND acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 21,45 %)

FIXE le produit de la fiscalité directe à la somme de 335 466 Euros.

FIXE le taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022 à :

- Taxe Foncier Non Bâti 82,40 %
- Taxe Foncier Bâti 42,51 %

Point n°4 : budget commune – budget primitif 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction comptable M 14 applicable aux communes,

DECIDE d'adopter du budget primitif 2022 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	263 600,00
012	Charges de personnel	525 670,00
65	Charges de gestion courantes	97 600,00
66	Charges financières	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00
68	Dotations aux provisions	8 814,00
014	Atténuation de produit	71 816,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00
023	Virement section d'investissement	180 000,00
042	Opération ordre transfert entre section	1000,00
TOTAL		1 189 000,00

En section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	20 200,00
70	Produits des services	46 250,00
73	Impôts et taxes	440 792,00
74	Dotations et participations	278 098,00
75	Autres produits de gestion courante	106 000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	1789 ,10
R 002	Excédent reporté	295 770,90
TOTAL		1 189 000,00

En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	67 300,00
204	Subventions d'équipement versées	1000,00
21	Immobilisations corporelles	245 100,00
23	Immobilisations en cours	564 000,00
16	Remboursements d'emprunts	62 100,00
TOTAL		939 500,00

En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	442 882,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	110 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1091,28
021	Virement de la section de fonct.	180 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	139 226,72
TOTAL		939 500,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

ADOpte le Budget Primitif, toutes sections confondues, pour le Budget Principal 2022, la somme de 2 128 500,00 € en recettes et en dépenses ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Finances à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

APPROUVE le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Commune pour le Budget Annexe Eau et Assainissement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Finances à signer toute pièce à intervenir

Point n°5 : budget eau assainissement – affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes 2021 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section d'investissement de :	26 481,41 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de :	173 256,84 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître de restes à réaliser :

- En recettes	42 500,00 €
- En dépenses	8 000 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 en section de fonctionnement et de la section d'investissement en report en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au Budget 2022 de la façon suivante :

Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté	124 840,20 €
--	--------------

Point n°6 : budget eau assainissement – budget primitif 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la nomenclature M 49 précisant les règles de comptabilité du budget de l'eau et de l'assainissement,

Considérant le projet de budget pour l'exercice 2022,

DECIDE d'adopter le budget 2022 Eau-Assainissement tel que résumé ci-dessous :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	29 200,00
66	Charges financières	20 800,00
67	Charges Exceptionnelles	40 000,00
042	Dotations aux amort. et provisions	17 542,00
022	Dépenses imprévues	4 458,00
023	Virement section d'investissement	130 000,00
TOTAL		242 000,00

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	60 000,00
74	Subvention d'exploitation	1000,00
75	Autres produits de gestion courante	926,16
042	Opérations d'ordre	6 817,00
002	Excédent reporté	173 256,84
TOTAL		242 000,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Remboursements d'emprunts	41 500,00
20	Immobilisations Incorporelles	58 000,00
21	Immobilisations corporelles	73 683,00
23	Immobilisations en cours	42 000,00
040	Opérations d'ordre	6 817,00
TOTAL		222 000,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations fonds en réserve	18 976,59
13	Subvention d'équipement	29 000,00
040	Amortissements	17 542,00
021	Virement de la section d'exploitation.	130 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	26 481,41
TOTAL		222 000,00

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Commune pour le Budget Annexe Eau et Assainissement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Finances à signer toute pièce à intervenir

Point n°7 : Modification délibération 007-2022 AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2022

Annule et remplace délibération 007-2022

Comme chaque année, avant le vote des budgets de la commune et de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022, il y a lieu de procéder à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption desdits budgets, et avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption des budgets de l'exercice 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces opérations budgétaires.

BUDGET COMMUNAL M14

CHAPITRES/ ARTICLES	CREDITS VOTES EN 2021	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022
16- Emprunts et dettes assimilées	1 500 €	375 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €	375 €
20 - Immobilisations incorporelles	43 299,53 €	10 824,00 €
2031 – Frais d'études	36 000 €	9 000 €
2033 – Frais insertion	299.53 €	74 €
2051 – Concessions, droits similaires	7 000 €	1 750 €
21 – Immobilisations corporelles	216 200 €	54 050 €
2111 – Terrains nus	3 500 €	875 €
2115 – Terrains bâtis	34 700 €	8 675 €
2128 – Autres agenc. Et aménag.	3 000 €	750 €
21318 – Autres bâtiments publics	10 000 €	2 500 €
2135 – Instal. Gén. Agenc. Aména.	42 000 €	10 500 €
2151 – Réseaux de voirie	68 000 €	17 000 €
2152 – Installations de voirie	2 000 €	500 €
21534 – Réseaux d'électrification	9 000 €	2 250 €
2158 – Autre matériel et outillage	4 000 €	1 000 €
2181 – Installat° gén. Agenc. Divers	5 000 €	1 250 €
2183 – Matériel de bureau et info.	18 000 €	4 500 €
2184 – Mobilier	5 000 €	1 250 €
2188 – Autres immo corporelles	12 000 €	3 000 €
204 - Subventions d'équipement	1 000,00 €	250,00 €
2041 – Privé : biens mobiliers, mat.	1 000 €	250 €
23- Immobilisations en cours	445 000,00 €	111 250,00 €
2312 – Aménagements de terrains	445 000 €	111 250 €
TOTAL	706 999,53 €	176 749 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

CHAPITRES	CREDITS VOTES EN 2021	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022
20 - Immobilisations incorporelles	137 800,00 €	34 450,00 €
203 – Frais d'études, de R&D et frai.	137 800 €	34 500 €
21- Immobilisations corporelles	238 443,00 €	59 610,75 €
2156 – Matériel spécifique d'exploitat°	50 000 €	12 500 €
2158 – Autres	188 443 €	47 110,75 €
TOTAL	376 243,00 €	94 060,75 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans les sections d'investissement, jusqu'au quart du montant des crédits inscrits aux budgets 2021 de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

Point n°8 : aménagement parking résidence « les olivettes – commande d'une étude APS

Suite à la construction de la résidence « Les Olivettes », Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'aménagement du parking de celle-ci.

Il propose que dans un premier temps une étude APS (Avant-Projet Sommaire) soit commanditée par la commune pour définir plus précisément le projet.

Le cabinet ACT Architectes propose un devis APS pour un montant de 4 796.50 € HT

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur Le Maire à commanditer une étude APS,

VALIDE le devis du cabinet ACT Architectes pour un montant de 4 796.50 € HT

S'ENGAGE à inscrire au budget des crédits nécessaires au règlement de la dépense,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Point n°9 : BTP CFA Aude – attribution d'une subvention

Q
Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du BTP CFA Aude (Centre de formation des apprentis du bâtiment et des travaux publics) sollicitant une demande de subvention fixe de 50.00€ ainsi qu'une participation de 25.00€ par apprenti résidant au Poujol sur Orb.

La participation totale demandée est donc de 75.00€ (part fixe + part pour un apprenti de la commune).

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION ; à l'unanimité des membres présents

ACCORDE l'attribution de la subvention de 75.00 € au BTP CFA Aude,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6184 (contribution aux organismes de formation),

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- L'idée d'une « Colour Run », course pedestre avec poudre colorée, est envisagée et sera discutée avec des associations sportives locales.
- La commune du Poujol-Sur-Orb met à disposition un logement pour accueillir une famille de réfugiés de guerre ukrainiens. Il est estimé que le logement en question peut accueillir une famille de deux adultes et deux enfants. Les membres du conseil municipal ont déjà partiellement meublé et équipé le logement, il reste encore à trouver deux sommiers et deux matelas pour des lits individuels.
- Dans le cadre de la solidarité communale avec les réfugiés de guerre ukrainiens, il est envisagé d'organiser un loto qui serait tenu le 15/05 en fin d'après-midi. Un apéritif pourrait être tenu à l'extérieur avant le loto.

- Pour le second tour des élections présidentielles de 2022, un contrôle de l'agenda des assesseurs du bureau de vote a été fait afin d'optimiser la présence de ces derniers.

La séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance
Madame Marie-France MAUREL



Le Maire
Monsieur Yves ROBIN

